Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFiP
en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries
75010 Paris
Tel. : 01.47.70.91.69
contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 3 du 03 février 2021

Catégorie A+
CAPN du 2 février 2021

Déclaration Liminaire F.O.-DGFiP

CAP N n° 3 des recours d'évaluation des Inspecteurs Divisionnaires HC des Finances Publiques

2 février 2021 (suite CAP N du 3 novembre 2020)

Madame la Présidente,

Avant d'aborder le sujet qui nous réunit aujourd'hui en visioconférence, les élus **F.O.-DGFiP** souhaiteraient revenir sur l'actualité.

Depuis le 1er janvier 2021, le nombre des postes comptables supprimés s'est accéléré pour rentrer dans le calendrier triennal initialement prévu. Les méga structures nommées Services de Gestions comptables ont vu le jour.

Dans ce contexte de suppression d'emplois, beaucoup de SGC - alors qu'ils sont en phase de démarrage - doivent faire face à un transfert de charges très important sans aucunes ressources supplémentaires.

Dans un futur très proche les SIE et les SIP seront également concernés et vont voir des missions « externalisées » dans le cadre des relocalisations.

Au-delà des habituels effets d'annonce de la DGFIP, les ordonnateurs comme les usagers auront vite compris qu'ils allaient perdre toute l'efficience d'un maillage de proximité.

La DGFIP s'illustre là encore un peu par son incompréhension des évolutions sociétales que la crise sanitaire actuelle fait cruellement ressortir : des services publics de proximité.

F.O.-DGFiP dénonce ainsi les effets psychologiques délétères du NRP, accentués par le contexte de pandémie.

Après presque un an de contraintes liées à l'épidémie de la COVID 19, il a été demandé aux cadres d'être de plus en plus vigilants face à la démotivation de leurs équipes, le télétravail ne facilitant pas la cohésion de groupe. La DG a décidé de « soutenir » les managers en les dotant de tout un arsenal de

guides, de fiches méthodologiques comme celles pour « optimiser le travail à distance et limiter des difficultés liées à l'isolement du télétravailleur. »

Cette boîte à outils conçue par la Mission d'Accompagnement part d'un bon sentiment, mais elle reste insuffisante face aux défis à relever au quotidien pour l'ensemble des cadres.

En effet, les responsables et leurs équipes sont déjà pressurisés, mais ce n'est rien par rapport à ce qui les attend. La taylorisation des tâches devient la règle dans les nouvelles structures créées.

Cette CAPN, complète la CAP N de révision de l'évaluation des IDIv qui s'était déroulée en visioconférence sur les 2 demi-journées des 3 et 4 novembre 2020. Pour rappel, le nombre de dossiers examiné par ces CAPN avait été particulièrement faible : 2 pour les IDiv CN et une seule pour les IDiv HC.

Aujourd'hui, c'est 2 dossiers IDIV HC qui vont être examinés.

F.O.-DGFiP ne peut que constater et déplorer, que de nombreux IDiv ont renoncé à faire appel de leur évaluation. À moins que le recours hiérarchique ait permis de trouver un terrain d'entente. Dans ce cas, **F.O.-DGFiP** souhaiterait avoir le détail de cette information.

Avec le développement du recrutement au choix des cadres, le Compte Rendu d'Évaluation prend toute son importance, notamment la rubrique conclusive « l'expression littérale ». De même lors des promotions pour la sélection à IDiv CN ou à titre personnel.

F.O.-DGFiP, reste vigilant, notamment avec le premier GT « LDG promotion et avancement » du 19 janvier dernier, qui embarque, notamment des conséquences sur le déroulement de la carrière des IDiv qui n'a pas rassuré sur l'avenir.

Dans un contexte de NRP et de recrutement au choix, il ne faudrait pas que le grade des IDiv soit le grand perdant de cette pseudo-réforme les évinçant de la direction d'un poste comptable sans pour autant leur permettre d'avoir des fonctions administratives gratifiantes.

F.O.-DGFiP – 1ère organisation syndicale chez les IDiv - profite de cette CAPN de recours d'évaluation, pour indiquer que même si les CAPN de mutation et de promotion ont disparu, **F.O.-DGFiP** est toujours présente pour défendre les intérêts des cadres ;

Du fait du contexte sanitaire, l'activité syndicale est difficile mais si nous sommes masqués, nous ne sommes pas bâillonnés pour autant.